



MARCHE DE SERVICES SYLVICOLES
Accord-cadre à exécution mixte
(passé en application des articles L.2113-10 et R.2113-1, L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique)
M A R C H É n° 2026-8355-001

CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE

Objet du marché

Le présent accord-cadre à exécution mixte a pour objet :

- la fourniture et la livraison de plants forestiers, en conteneurs ou en mottes ou en racines nues, d'essences et de catégories diverses pour la mise en œuvre des travaux de reboisement
- la réalisation de prestations de services sylvicoles

Dans le cadre du plan de financement France Nation Verte pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et climatique dans les forêts gérées par l'Agence Territoriale Interdépartementale Berry Bourbonnais.

Les prestations comprennent :

- La fourniture et la livraison de plants forestiers
- La mise en place de plants forestiers ;
- La fourniture et la mise en place de protections contre le gibier et/ou de tuteurs

Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur est l'Office National des Forêts, Direction Territoriale Centre-Ouest-Aquitaine/ Agence Territoriale Interdépartementale Berry Bourbonnais, établissement public à caractère industriel et commercial, immatriculé sous le numéro unique d'identification SIRET 662 043 116 03020 dont le siège est 6 place de la pyrotechnie, CS 90141, 18021 BOURGES Cedex

Personne signataire du marché

La personne signataire du marché est M. Eric SEVRIN, Adjoint à la Directrice territoriale Centre Ouest Aquitaine de l'Office National des Forêts.

AVERTISSEMENT

Les candidats devront établir leur mémoire technique en respectant strictement l'organisation du présent cadre (respect de l'ordre et du titrage des chapitres et articles).

Ils pourront ajouter tous renseignements complémentaires qu'ils jugeraient utiles en fin de document.

Ce document contractuel servira au jugement de l'offre.

Le candidat est évalué sur 100 points dont la répartition est détaillée ci-après.

La note totale obtenue sera ensuite ramenée dans l'analyse globale de l'offre au poids du critère de valeur technique, à savoir 60.

Il vous est demandé de compléter ce cadre de mémoire avec la plus grande attention. Les renseignements fournis permettront, comme indiqué dans le Règlement de Consultation, de juger la note technique de l'offre.

La notification du marché rendra contractuel ce document, à l'exclusion du planning d'exécution.

Au regard de la complexité des travaux et des contraintes extérieures, et dans les limites autorisées par la réglementation, les informations peuvent être synthétisées par le soumissionnaire au sein d'une ou plusieurs notes explicitant les dispositions prévues en réponse aux exigences spécifiées par le maître d'ouvrage.

Les mentions imprécises du type "précisé ultérieurement" ou "autre" ou « provenance agréée » seront jugées insuffisantes.

1 MOYENS HUMAINS – MOYENS TECHNIQUES	20 POINTS
Le candidat présentera les moyens humains et techniques mobilisés pour la réalisation des travaux. - Il désignera un chef de chantier unique pour chaque chantier et décrira son profil; - Il présentera l'équipe qu'il entend déployer pour la réalisation des travaux (curriculum vitae...). - Il désignera un interlocuteur unique du donneur d'ordre et décrira son profil. - Il présentera les moyens techniques mobilisés pour la réalisation des travaux.	
2 DEMARCHE QUALITE	20 POINTS
L'entreprise devra fournir un résumé synthétique de l'organisation qu'elle mettra en œuvre pour assurer la démarche qualité sur cette opération (trame du Schéma d'organisation du Plan d'Assurance Qualité - SOPAQ). En matière de sécurité, elle précisera les dispositions suivantes : - Signalisation de chantier - Sécurité des salariés En matière d'environnement, elle précisera les dispositions prises pour la protection de l'environnement et la gestion des déchets (trame du Schéma d'organisation du plan de respect de l'environnement - SOPRE) - L'entreprise précisera les mesures de protection de l'environnement qu'elle compte mettre en œuvre lors de la réalisation des travaux. Les contrôles internes et externes mis en place à son initiative et en cas de non-conformité, les modalités de traitement.	

3 TECHNIQUES : MÉTHODES, FOURNITURES	40 POINTS
3.1 Méthodes	20 points
Le candidat fournira une (ou plusieurs) note(s) précisant la méthodologie et les procédures d'exécutions envisagées pour réaliser les différentes phases de travaux mise en place par l'entrepreneur.	
3.2 Qualité, provenance des fournitures	20 points
Le candidat fournira les fiches techniques (tuteurs, protections individuelles contre le gibier, jalons, piquets) et plus particulièrement la provenance des fournitures envisagées.	
4 PLANNING D'EXÉCUTION	20 POINTS
Le candidat devra établir un planning conforme au calendrier contraint fixé par l'ONF, à savoir : - Démarrage des prestations : date fixe (02/11/2026) - Fin impérative des travaux : date limite (30/03/2027) Le planning d'exécution proposé par le candidat fera l'objet d'une évaluation sur les bases suivantes : - Pertinence de l'ordonnancement et de la coordination des tâches (réception des plants, plantation, protections, contrôles) ; - Le dimensionnement du chantier (moyens humains / cadence journalière attendue) ; - Prise en compte des aléas climatiques fréquents (gel, pluie, inaccessibilité des parcelles) ; - Organisation logistique : transport des plants, gestion des bottes/des caisses, contrôle de fraîcheur ;	<i>Pour l'analyse (pas de planning, planning non cohérent, planning cohérent)</i>